



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Aires protégées

Le Québec relève aujourd'hui un très grand défi !

Montréal, le 29 mars 2009 - Réagissant à l'importante annonce d'aujourd'hui concernant les aires protégées, le directeur général du Regroupement des conseils de l'environnement (RNCREQ), Philippe Bourke, s'est dit fort heureux qu'ait été franchie cette étape symbolique fondamentale : « *Les conseils régionaux de l'environnement saluent ce geste majeur que pose aujourd'hui le gouvernement qui rejoint ainsi l'objectif de protection envers lequel il s'était engagé.* » Les Conseils régionaux de l'environnement (CRE) tiennent également à manifester leur satisfaction de voir que le statut permanent est accordé à certaines aires protégées et souhaitent que le processus de désignation officielle s'accélère.

Il faut reconnaître que le Québec partait de loin, que la tâche était très lourde pour le gouvernement et que les groupes environnementaux ont dû maintenir une pression constante pour que le cap soit maintenu dans ce dossier. Au nombre de ces groupes, on souligne notamment la contribution de la SNAP, de l'Action Boréale, de Nature-Québec, du RQGE et du WWF.

De nombreux efforts de négociation, d'éducation et de compromis sont nécessaires pour obtenir le statut de protection d'un territoire. Les CRE peuvent témoigner de cette réalité puisqu'ils mesurent régulièrement dans leur région à quel point les projets d'aires protégées se frottent à de nombreuses résistances (contraintes liées aux conflits d'usage, changements de culture, priorités de développement, etc.).

Les prochaines étapes dans ce dossier ne seront pas plus faciles. « *Il faudra maintenant mettre en place un processus d'analyse de carence du réseau québécois d'aires protégées afin d'évaluer quelles sont les lacunes en terme de représentativité des écosystèmes.* » déclare Philippe Bourke. À cet égard, on tiendra compte des différentes menaces qui pèsent sur la biodiversité et on protégera les territoires essentiels au rétablissement d'espèces sensibles telles que le caribou forestier. « *Il s'agit d'un passage obligé, non seulement pour assurer le maintien de la biodiversité pour les générations futures, mais aussi pour assurer la compétitivité des entreprises exploitant les ressources naturelles sur notre territoire.* » ajoute M. Bourke.

Une attention particulière devra être portée aux aires marines, mais aussi aux territoires situés dans le sud du Québec, là où les contraintes sont encore plus grandes, certes, mais là où la biodiversité est aussi plus riche. À cet égard, il faudra sans aucun doute explorer d'autres statuts de protection qui tolèrent une forme de cohabitation, comme les concepts de paysages humanisés et d'aires protégées de ressources naturelles gérées, par exemple. Les CRE continueront de collaborer avec le gouvernement du Québec à cette fin.

Source :
Philippe Bourke :
Cell : 514-791-7022

Les seize Conseils régionaux de l'environnement (CRE) interviennent en faveur de la protection et de l'amélioration de l'environnement à l'échelle de chacune des régions administratives du Québec. Par leurs actions, ils cherchent à favoriser l'intégration des préoccupations environnementales dans les processus de développement.